

Avis de course

Championnat de Bretagne optimist Pole Nautique Sud Goelo (base saint quay)

5 A

**17 ET 18 MAI 2025 ,
BAIE DE SAINT BRIEUC .**

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

- les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

-Le règlement du championnat de Bretagne voile légère 2025

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à **9h30** le **17 mai 2025** sur le site du pôle nautique sud goelo rubriques manifestation

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable à l'adresse www.polenautiquesudgoelo.fr rubrique manifestation

3.2 Pendant qu'il est en course A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes optimist inscrit sur la liste performance établit par la ligue de Bretagne

4.2 Inscription sur www.polenautique.fr rubrique manifestation avant le 15 mai a 17h (30 euros)

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
-d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
-d'une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur www.polenautiquesudgoelo.fr (rubrique manifestation avant le 15-05-2025 a 17h

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 15-05-2025	
<i>optimist</i>	30 euros	

/

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
17/05/2025	9h30	12h

8.3 Jours de course :
samedi 17 avril
13h30 : 1^{er} signal d'avertissement pour une a plusieurs course a suivre

dimanche 18 avril
10h00 : 1^{er} signal d'avertissement pour une a plusieurs course a suivre

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera un parcours de type trapeze ou ioda

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour *la classe optimist*, *la* RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

1 courses validées sont nécessaires pour valider la competition

- 14.3** a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 3 courses *et plus* ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

15.2

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués selon le règlement du championnat de Bretagne

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contact : polenautiquesudgoelo@sbaa.fr

